

**l'Initiative
d'innovation
autochtone**



**Indigenous
Innovation
Initiative**

**Faire progresser l'égalité des sexes chez les
Autochtones par l'innovation et l'entrepreneuriat
social : Foire aux questions**

Dernière mise à jour : 13 avril 2023

Survol du document :

Voici quelques questions que vous pourriez vous poser au sujet de cette demande de proposition. Ces questions sont regroupées par sujet, et vous pouvez cliquer sur une question de la liste pour passer directement à la réponse. Si vous avez besoin de plus de renseignements ou si vous ne voyez pas votre question, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@indigenouinnovate.org.

Questions d'ordre général :

- [Quel est l'énoncé du défi?](#)
- [Qu'est-ce que l'innovation autochtone?](#)

Quel est l'énoncé du défi?

L'énoncé du défi fait partie de la demande de proposition, qui est un document qui décrit ce qu'est le programme Faire progresser l'égalité des sexes chez les Autochtones par l'innovation et l'entrepreneuriat social, le financement accordé et les principaux défis que nous cherchons à résoudre avec ce financement.

Lorsque nous examinons votre demande, nous cherchons avant tout à déterminer dans quelle mesure elle répond au contenu de cet énoncé de défi (section 2 de la demande de proposition). Consultez la section 4.2 de la demande de proposition pour obtenir des précisions sur la façon dont votre demande sera évaluée.

Qu'est-ce que l'innovation autochtone?

L'Initiative d'innovation autochtone est un nouveau programme, produit ou service élaboré, conçu ou dirigé par une personne autochtone qui soutient la résurgence de la culture, des systèmes ou des économies autochtones et vise à maintenir l'existence et le bien-être de toutes nos relations. Il s'agit d'un outil nécessaire pour permettre aux peuples autochtones d'assumer leurs responsabilités envers toutes leurs relations, en particulier en tant que gardiens de la planète et de ses habitants. Nous reconnaissons que l'innovation autochtone n'est pas exclusivement quelque chose de nouveau, mais qu'elle peut être fondée sur les connaissances, les visions du monde et les pratiques culturelles, traditionnelles ou ancestrales autochtones et appliquée à une nouvelle situation ou à un nouveau contexte.

Questions sur le financement disponible :

- [Pourquoi ce financement est-il disponible?](#)
- [D'où provient ce financement?](#)
- [Quel montant du financement puis-je demander?](#)
- [Quelle est la différence entre le financement de « démarrage » et le financement de « déploiement à l'échelle »? Quel type de financement la présente demande de proposition permet-elle d'obtenir?](#)
- [À quoi le financement peut-il servir?](#)
- [À quoi le financement peut-il servir aux sociétés à but lucratif?](#)

- Combien de projets seront financés?
- S'agit-il d'un financement ponctuel?

Pourquoi ce financement est-il disponible?

Ce financement vise à améliorer l'accès au capital pour les projets d'innovation dirigés par des femmes autochtones et des personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre.

D'où provient ce financement?

Le financement à cette étape provient du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (Canada) (FEGC), de Grands Défis Canada, du Réseau universitaire de santé, de la Fondation McConnell, de la Tree of Life Foundation, de la Fondation de la Famille Pathy et d'autres intervenants. Il y aura peut-être d'autres bailleurs de fonds à l'avenir.

Quel montant du financement puis-je demander?

Vous pouvez demander jusqu'à 125 000 \$ pour une période de financement pouvant aller jusqu'à 12 mois (1 an) pour le programme de démarrage.

Si vous présentez une demande de financement pour un projet à l'étape du déploiement à l'échelle, vous pouvez demander jusqu'à 300 000 \$ pour une période de 18 mois. Si vous avez besoin d'un montant supérieur, vous devrez peut-être faire appel à d'autres bailleurs de fonds pour couvrir le montant restant.

Quelle est la différence entre le financement de « démarrage » et le financement de « déploiement à l'échelle »? Quel type de financement la présente demande de proposition permet-elle d'obtenir?

La présente demande de proposition vise le financement de démarrage et le financement de déploiement à l'échelle. Le financement de démarrage aide les innovateurs et les entrepreneurs à formuler et à mettre à l'essai leur idée innovatrice pour voir si elle fonctionne, ce qu'on appelle la « validation de principe ». Les innovateurs ont jusqu'à 12 mois pour réaliser ce travail.

Le financement de déploiement à l'échelle aide les innovateurs et les entrepreneurs à peaufiner et à mettre à l'essai des idées innovatrices qui ont fait leurs preuves ou qui ont fait l'objet d'une « validation de principe » et qui souhaitent mettre en œuvre ces solutions à plus grande échelle (les rendre plus rentables ou accessibles à un plus grand nombre de personnes ou de communautés, etc.). Les innovateurs ont jusqu'à 18 mois pour réaliser ce travail.

À quoi le financement peut-il servir?

Les demandeurs retenus signeront un accord de subvention avec Grands Défis Canada décrivant toutes les activités qui peuvent ou ne peuvent pas être financées au moyen de cette subvention. Ce financement **ne peut pas** servir à l'acquisition d'un terrain ou d'un espace de bureau où vous pouvez travailler.

Ces fonds ne peuvent servir qu'à financer des activités liées à la mise à l'essai et à l'amélioration de votre idée innovatrice. Ces activités peuvent se dérouler dans une nouvelle entreprise ou une entreprise préexistante. Les activités qui pourraient être financées au moyen de cette subvention doivent servir à élaborer et à mettre à l'essai votre nouvelle idée. Par exemple, les dépenses liées à la sensibilisation, à la recherche et au développement, aux services de consultation, aux honoraires des aînés ou des gardiens des Connaissances, aux appels techniques, aux déplacements, à la formation, aux salaires, à l'achat d'ordinateurs et d'autres équipements, aux frais de garde d'enfants pour vous permettre de voyager, etc. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour couvrir les dépenses de fonctionnement générales. Veuillez consulter la [directive sur les dépenses de Grands Défis Canada](#) pour en savoir plus.

La liste définitive des dépenses admissibles sera confirmée à tous les demandeurs retenus.

À quoi le financement peut-il servir aux sociétés à but lucratif?

Ce financement vise à développer, à mettre à l'essai et à peaufiner l'innovation autochtone. Nous **ne sommes pas en mesure de financer des activités de projet qui dégagent un profit pendant le cycle du projet**, mais cela ne signifie pas qu'elles ne peuvent pas générer de revenus. Le « **revenu** » est l'argent que vous recevez de la vente de biens et de services. Le « **profit** » est la somme d'argent qu'il vous reste après que les coûts opérationnels, les salaires, les dettes et les autres dépenses ont été déduits de vos revenus. Pendant la phase de développement et de mise à l'essai de l'innovation financée, vous pouvez utiliser ce financement pour couvrir le coût des activités qui rapportent de l'argent à votre organisation **seulement si** ces activités ne visent pas à dégager un profit de l'innovation. Si des profits *sont* réalisés grâce à cette activité, l'argent doit être réinvesti dans votre initiative pendant la période du financement ou retourné à Grands Défis Canada. Veuillez noter que la période pour les projets de démarrage est de 12 mois, tandis que celle pour les projets de déploiement à l'échelle est de 18 mois. Voici deux exemples pour vous aider à comprendre :

L'entreprise A est une entreprise manufacturière qui a une idée innovatrice qui l'oblige à modifier l'un des procédés qu'elle utilise pour fabriquer son produit. Elle embauchera quelqu'un pour mettre au point et à l'essai ce nouveau procédé à l'interne afin de fabriquer des produits factices qui ne seront vendus à personne. Cette entreprise utilise les fonds pour financer des activités qui ne sont pas destinées à générer des revenus ou des profits.

OU

L'entreprise B est une entreprise manufacturière qui a une idée innovatrice qui l'oblige à modifier l'un des procédés qu'elle utilise pour fabriquer son produit. Elle embauchera quelqu'un pour mettre au point ce nouveau procédé, mais elle le mettra à l'essai dans sa véritable chaîne de production. Cela signifie qu'elle utilise ce nouveau procédé pour fabriquer le produit qui sera vendu; cependant, elle réinvestira tout revenu ou profit dans des essais supplémentaires et le peaufinage du nouveau procédé.

Combien de projets seront financés?

Cet appel de financement est continu. Nous sommes à la recherche des meilleures idées ayant le plus grand potentiel d'avoir une incidence sur l'égalité des genres, la valorisation de la culture, l'action climatique ou le bien-être communautaire.

Un comité de sélection composé de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis, et éventuellement d'experts non autochtones du secteur, qui ont une expérience vécue ou professionnelle appuiera l'examen et la notation des demandes afin de créer une liste de classement des projets ayant obtenu les meilleurs résultats. En commençant par le haut de cette liste, nous financerons autant de projets que possible avec l'argent disponible. Il y a au moins 3 000 000 \$ disponibles pour l'exercice 2023-2024 (avril à mars). Selon cette liste, le nombre de projets dont nous approuverons le financement dépendra du montant du financement demandé par chaque demandeur.

S'agit-il d'un financement ponctuel?

Non. Cette possibilité est offerte sur une base continue. Vous pouvez présenter une nouvelle demande aussi souvent que vous le souhaitez, pourvu que vous teniez compte des commentaires fournis dans une demande antérieure. Consultez le site Web www.indigenoussinnovate.org pour obtenir des mises à jour dès qu'elles sont disponibles, et suivez-nous sur [Facebook](#), [Instagram](#) ou [Twitter](#) pour rester informé.

Questions sur la demande :

- Quelle est la date limite de soumission des demandes?
- Que signifie l'« utilisation d'une optique de genre » dans le cadre de ma demande?
- Ma demande peut-elle couvrir plusieurs provinces ou territoires au Canada?
- Pouvez-vous me fournir un exemple d'accord de subvention afin que ma demande puisse être conforme aux modalités?
- Puis-je soumettre ma demande dans une langue autre que l'anglais?
- Puis-je envoyer ma demande par la poste?
- Puis-je envoyer une vidéo au lieu de soumettre ma demande sur le portail Fluxx?
- Puis-je enregistrer ma demande afin de pouvoir y travailler pendant plusieurs jours?
- Avez-vous des exemples de demandes retenues par le passé?

Quelle est la date limite de soumission des demandes?

Il n'y a pas de date limite, mais Grands Défis Canada peut clore l'appel en tout temps. Les demandes sont acceptées sur une base trimestrielle ou semestrielle. Les dates limites pour chaque cycle seront affichées sur notre site Web www.indigenoussinnovate.org. Si vous n'avez jamais fait de demande de financement auprès de Grands Défis Canada, vous devrez d'abord vous inscrire sur le portail Fluxx. Il peut s'écouler jusqu'à trois jours avant que votre inscription ne soit traitée.

Que signifie l'« utilisation d'une optique de genre » dans le cadre de ma demande?

Cela signifie que vous élaborez une demande qui tient compte de la façon dont tous les genres peuvent être touchés par votre innovation. Réfléchissez à la manière dont votre innovation agit sur les femmes autochtones et les personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre ou leur donne du pouvoir de la manière suivante :

- S'agit-il de personnes embauchées pour travailler au sein de votre entreprise, coentreprise ou organisation, ou pour diriger votre projet?

- Sont-elles propriétaires à part entière ou en partie de votre entreprise, coentreprise ou organisation?
- Dirigent-elles votre projet ou jouent-elles un rôle clé dans la prise de décision concernant votre innovation?
- Sont-elles membres de votre conseil d'administration?
- Assument-elles des rôles de direction ou de leadership dans votre entreprise, projet ou organisation?
- Utiliseront-elles directement votre innovation ou en bénéficieront-elles?
- Votre idée, si elle est financée, comprend-elle un plan pour améliorer l'égalité des genres dans l'un ou l'autre des domaines susmentionnés?

Ma demande peut-elle couvrir plusieurs provinces ou territoires au Canada?

Les projets admissibles doivent être dirigés par des femmes autochtones ou des personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre qui peuvent démontrer un lien ou une relation significative avec une communauté autochtone au Canada, y compris les communautés des Premières Nations, inuites ou métisses. Il n'y a aucune restriction quant aux limites géographiques de votre demande, tant que les activités du projet se déroulent au Canada.

Seules les organisations qui sont **légalement enregistrées** au Canada peuvent présenter une demande de financement. Les projets peuvent être implantés dans des communautés urbaines, rurales ou éloignées, d'un océan à l'autre.

Pouvez-vous me fournir un exemple d'accord de subvention afin que ma demande puisse être conforme aux modalités?

Non. Nous ne pouvons pas vous fournir un exemple d'accord de subvention à cette étape. Si votre demande est retenue, nous vous ferons part de toutes les modalités au cours du processus de diligence raisonnable. Veuillez examiner attentivement la demande de proposition.

Puis-je soumettre ma demande dans une langue autre que l'anglais?

Oui. Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Si vous avez besoin d'aide pour la traduction, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@indigenouinnovate.org, et nous ferons de notre mieux pour vous mettre en relation avec quelqu'un pour vous aider.

Puis-je envoyer ma demande par la poste?

Toutes les demandes doivent être soumises sur le portail Fluxx, <https://gcc.fluxx.io>, le système de demande en ligne que Grands Défis Canada utilise pour toutes ses demandes de proposition. Si vous avez des problèmes de connexion Internet ou que vous ne pouvez pas accéder au portail Fluxx, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [HYPERLIEN "mailto:info@indigenouinnovate.org"](mailto:info@indigenouinnovate.org) info@indigenouinnovate.org dès que possible, et nous ferons de notre mieux pour vous aider.

Puis-je envoyer une vidéo au lieu de soumettre ma demande sur le portail Fluxx?

Toutes les demandes doivent être soumises sur le portail Fluxx, le système de demande en ligne que Grands Défis Canada utilise pour toutes ses demandes de proposition. Cependant, vous pouvez utiliser ou ajouter des vidéos, des images et d'autres documents, comme des présentations PowerPoint, pour votre demande si vous le souhaitez. Il peut s'agir de renseignements sur des travaux antérieurs, des recherches sur votre innovation ou d'autres renseignements qui, selon vous, appuieront votre demande.

Nous avons ajouté des tailles recommandées pour les vidéos et les fichiers audio à la section 6 de la demande de proposition. Les évaluateurs ne devront pas consacrer plus d'une (1) heure à l'examen de chaque demande. Il se peut donc que le contenu dépassant ces tailles suggérées ne soit pas examiné. Veuillez noter que le matériel **ne doit pas** comprendre les droits de propriété intellectuelle, comme les brevets ou les plans détaillés.

Puis-je enregistrer ma demande afin de pouvoir y travailler pendant plusieurs jours?

Oui.

Avez-vous des exemples de demandes retenues par le passé?

Pour protéger la vie privée, les connaissances et les idées des demandeurs, Grands Défis Canada ne communique pas de demandes antérieures.

Questions sur l'admissibilité :

- Qui peut présenter une demande de financement dans le cadre de cet appel?
- Puis-je présenter une demande de financement si je ne réponds pas aux critères d'admissibilité?
- Dois-je posséder des titres de compétence particuliers pour présenter une demande?
- Puis-je présenter une demande de financement si l'idée proposée est déjà utilisée ailleurs?

Qui peut présenter une demande de financement dans le cadre de cet appel?

La section 4.1 de la demande de proposition décrit les critères d'admissibilité. L'organisation doit être légalement enregistrée au Canada. Cela comprend les sociétés sans but lucratif, les sociétés à but lucratif, les partenariats, les entreprises individuelles et les coopératives. Vous n'avez pas besoin d'être officiellement enregistré en tant qu'entreprise sociale. Vous pourriez vous voir demander de fournir des preuves de votre relation avec la communauté autochtone à une étape ultérieure.

Nous ne pouvons pas financer les particuliers.

Puis-je présenter une demande de financement si je ne réponds pas aux critères d'admissibilité?

Non. Pour présenter une demande de financement, vous devez répondre aux critères d'admissibilité indiqués à la section 2 de la demande de propositions (Portée du programme).

Dois-je posséder des titres de compétence particuliers pour présenter une demande?

Non. N'importe qui peut présenter une demande de financement, peu importe ses titres de compétence. Toutefois, l'équipe qui dirige le projet doit avoir les compétences nécessaires pour mener à bien les activités proposées dans le cadre de l'innovation.

Puis-je présenter une demande de financement si l'idée proposée est déjà utilisée ailleurs?

Notre définition de l'innovation autochtone comprend l'essai d'idées existantes dans de nouveaux contextes. Par exemple, si une idée est déjà utilisée dans des communautés non autochtones et qu'elle pouvait répondre aux besoins de communautés autochtones, mais qu'elle n'a pas encore été utilisée dans ce contexte auparavant, une adaptation de cette idée afin qu'elle puisse fonctionner dans ou avec les communautés autochtones serait considérée comme une innovation. Les demandeurs doivent circonscrire les raisons pour lesquelles ils croient que l'idée s'appliquerait dans ce nouveau contexte et les modifications qui la rendent innovatrice.

Si l'idée innovatrice a déjà fait ses preuves dans un contexte autochtone (validation de principe) et que le projet proposé vise à l'étendre pour qu'un plus grand nombre de personnes ou de communautés puissent en bénéficier, veuillez envisager de présenter une demande de financement dans le cadre du volet Déploiement à l'échelle.

Questions sur la présentation de demandes multiples :

- Si je dirige un projet, puis-je présenter deux demandes distinctes pour deux projets distincts?
- Si je dirige un projet lié à une demande, puis-je appuyer (mais pas diriger le projet ou présenter une demande de financement) le travail dans le cadre d'une autre demande?
- Une organisation ou une entité peut-elle présenter plus d'une demande?
- Une organisation ou une entité peut-elle recevoir plus d'une subvention?

Si je dirige un projet, puis-je présenter deux demandes distinctes pour deux projets distincts?

Non. Chaque responsable de projet ne peut présenter qu'une seule demande.

Si je dirige un projet lié à une demande, puis-je appuyer (mais pas diriger le projet ou présenter une demande de financement) le travail dans le cadre d'une autre demande?

Oui.

Une organisation ou une entité peut-elle présenter plus d'une demande?

Oui. Une organisation, une entreprise, une institution, un gouvernement autochtone, etc., peut présenter plus d'une demande, à condition que des responsables de projet distincts dirigent le travail pour chaque demande.

Veuillez noter qu'il faut enregistrer le la personne qui dirige le projet. Le nom de cette personne va être sur la demande et peut pas être éditer donc veuillez assurer que la mise en forme et orthographe soit correctes.

Une organisation ou une entité peut-elle recevoir plus d'une subvention?

Oui.

Questions sur le processus de sélection :

- Comment allez-vous décider qui recevra un financement?
- Qui examinera les demandes?
- Si je présente une demande, cela signifie-t-il que je recevrai un financement?
- Comment saurai-je si je suis choisi pour recevoir un financement?
- Qu'arrive-t-il si j'ai une bonne idée, mais que je ne suis pas choisi pour recevoir un financement?

Comment allez-vous décider qui recevra un financement?

Le processus d'examen est décrit à la section 4 de la demande de proposition. Les demandes de tous les demandeurs qui répondent aux critères d'admissibilité seront évaluées en fonction des critères indiqués aux sections 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 5 de la demande de proposition.

Les demandes ne seront pas classées par ordre de priorité en fonction du type d'organisation ou d'entité qui les présente.

Qui examinera les demandes?

L'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone confirmera l'admissibilité et déterminera si les idées sont innovatrices et pertinentes. Les membres de l'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone examineront ensuite les demandes admissibles, innovatrices et pertinentes. Les meilleurs projets seront ensuite examinés parallèlement par un groupe de membres de la communauté externe au sein de notre comité de sélection. Ce groupe est composé de personnes qui possèdent de l'expérience en innovation sociale, en affaires et en entrepreneuriat et qui connaissent le contexte autochtone au Canada.

Une liste finale des demandes de financement recommandées sera dressée en fonction de la liste de classement établie par le comité de sélection, et les décisions finales de sélection seront approuvées par le conseil d'administration de Grands Défis Canada.

Pour connaître tous les détails relatifs au processus d'examen et de sélection, veuillez consulter les sections 4 et 5 de la demande de proposition.

Si je présente une demande, cela signifie-t-il que je recevrai un financement?

Non. Vous ne recevrez un financement que si votre demande est approuvée et que Grands Défis Canada conclut un accord de subvention ayant force obligatoire avec votre organisation. Le montant du financement dépend de votre capacité à respecter toutes les modalités de l'accord de subvention.

Si je présente une demande, cela signifie-t-il que je recevrai un financement?

Non. Vous ne recevrez un financement que si votre demande est approuvée et que Grands Défis Canada conclut un accord de subvention ayant force obligatoire avec votre organisation. Le montant du financement dépend de votre capacité à respecter toutes les modalités de l'accord de subvention.

Comment saurai-je si je suis choisi pour recevoir un financement?

Les demandeurs retenus seront informés par courriel qu'ils ont obtenu un financement.

Qu'arrive-t-il si j'ai une bonne idée, mais que je ne suis pas choisi pour recevoir un financement?

À l'avenir, nous pourrions élaborer un programme pour appuyer les demandeurs qui ont de bonnes idées, mais qui pourraient avoir besoin de plus de temps pour être prêts à recevoir un financement. Ce programme aiderait les gens à élaborer leurs idées pour les futures demandes de proposition.

Qu'arrive-t-il si j'ai une bonne idée, mais que le formulaire de demande indique que je ne suis pas admissible au financement?

Nous n'offrons de financement que pour les projets de démarrage et de déploiement à l'échelle. Si vous choisissez vous-même une étape d'innovation qui n'est pas une étape de démarrage ou de déploiement à l'échelle, vous n'êtes pas admissible à ce programme de financement. Nous vous encourageons à présenter une nouvelle demande lorsque votre projet répondra aux critères des projets de démarrage ou de déploiement à l'échelle.

Questions sur l'aide et le soutien :

- Y a-t-il quelqu'un qui peut m'aider à présenter une demande?
- À qui puis-je demander de l'aide pour utiliser le portail Fluxx?

Y a-t-il quelqu'un qui peut m'aider à présenter une demande?

Oui. Nous avons défini un certain nombre de mesures de soutien pour les demandeurs. Veuillez consulter notre site Web pour obtenir les renseignements les plus récents.

À qui puis-je demander de l'aide pour utiliser le portail Fluxx?

Si vous avez besoin d'aide pour utiliser le portail Fluxx, veuillez consulter le site <http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>, envoyer un courriel à l'adresse info@indigenousinnovate.org.